

Politique sur la prise en charge du diabète dans les écoles

Date d'approbation : aout 2022

Date d'entrée en vigueur : 1^{er} septembre 2022

1. Déclaration de principe

Il est important que les élèves souffrant de diabète bénéficient des services de soutien médical nécessaires pour qu'ils puissent fréquenter l'école. Certains élèves ont besoin d'insuline pendant les heures de cours. La responsabilité de cette prise en charge est partagée entre l'administration de l'école, les membres du personnel de l'élève, l'élève et ses parents/tuteurs, avec l'appui des professionnels de la santé¹ et des infirmières du Partenariat pour la santé à l'école (PSE)².

La présente politique fournit des recommandations en vue de veiller à ce que les élèves souffrant d'un diabète bénéficient d'un appui dans la gestion des procédures médicales liées au diabète quand ils sont à l'école.

2. Définitions

administration d'insuline : l'insuline est administrée à l'aide d'une pompe à insuline ou d'un stylo injecteur d'insuline. Tous les élèves ayant un diabète de type 1 et certains des élèves ayant un diabète de type 2 ont besoin d'insuline pour gérer leur diabète. L'insuline administrée à l'aide d'une pompe ou d'un stylo injecteur a le même effet et les mêmes risques que ceux de l'hypoglycémie.

diabète sucré : le diabète sucré ou diabète est une maladie chronique du métabolisme caractérisée par un taux élevé de glucose dans le sang (glycémie). Avec le temps, cette maladie peut entraîner de graves lésions au cœur, dans les vaisseaux sanguins, dans les reins et dans les nerfs. Le diabète de type 1 est généralement dû à l'incapacité dans laquelle le corps se trouve de produire de l'insuline. L'insuline est nécessaire pour permettre au corps d'exploiter l'énergie que renferment les aliments. Le diabète de type 2 se produit quand le corps ne réagit pas correctement à la présence d'insuline et que le pancréas n'arrive pas à produire suffisamment d'insuline pour compenser cette déficience.

hypoglycémie : on dit qu'il y a hypoglycémie quand le taux de glucose dans le sang est inférieur à la normale (< 4 mmol/L ou bien 5 mmol/L avec symptômes). Il est indispensable de traiter le problème immédiatement, parce que la faiblesse du taux de glucose dans le sang peut entraîner une urgence médicale.

- 1 La catégorie des professionnels de la santé comprend, entre autres, les membres des professions agréées suivantes : responsable du diabète à la RSNE ou au centre IWK (diététiste, infirmière autorisée), responsable des soins primaires (infirmière praticienne, médecin généraliste) et spécialiste (pédiatre, endocrinologue).
- 2 Les infirmières du Partenariat pour la santé à l'école travaillent en collaboration directe avec les administrateurs scolaires, les enseignants, les membres du personnel des écoles, les élèves, les parents/tuteurs et d'autres membres du PSE. Elles veillent à la mise en place et au maintien en place de plans médicaux pour les élèves, conçus en vue d'aider les élèves à gérer leurs besoins médicaux complexes quand ils sont à l'école.

hyperglycémie : l'hyperglycémie est une situation dans laquelle le taux de glucose dans le sang est supérieur à la normale. Elle est due à la présence insuffisante d'insuline dans le corps. Les premiers symptômes sont la soif et le besoin d'uriner fréquemment. L'hyperglycémie ne nécessite pas toujours un traitement immédiat, mais elle peut entraîner des problèmes à long terme et ces problèmes peuvent, s'ils ne sont pas traités, être dangereux pour la vie même du patient.

plan médical pour le diabète : le plan médical pour le diabète décrit les procédures nécessaires pour gérer les situations où la glycémie observée est élevée, la marche à suivre en cas d'hypoglycémie et la procédure d'urgence en cas d'hypoglycémie aiguë, à savoir l'administration de glucagon par voie nasale. Ce plan médical désigne les membres du personnel dont l'intervention est exigée pour aider l'élève à effectuer les tâches relatives à la prise en charge de son diabète, notamment l'administration d'insuline pendant la journée. Le plan médical est stocké dans TIENET.

L'équipe de planification pour l'élève (voir la [Politique sur l'éducation inclusive](#)) travaillera en collaboration pour mettre au point le plan médical pour le diabète de l'élève. Ce plan est individualisé en fonction des besoins de l'élève atteint d'un diabète et il fournit un guide facile d'utilisation pour les membres du personnel de l'école.

prise en charge du diabète : la bonne prise en charge du diabète, quelle que soit la technologie utilisée, dépend des décisions prises par l'élève et par ses parents/tuteurs sur la surveillance de la glycémie, sur la consommation d'aliments, sur le niveau d'activité, sur le stress et sur l'administration de l'insuline.

3. Objectif de la politique

L'objectif de la présente politique est de veiller à protéger la santé et la sécurité de l'élève atteint d'un diabète à l'école, tout en renforçant l'autonomie de l'élève et la capacité qu'il a de prendre lui-même en charge son diabète.

Cette politique tient compte du fait que l'évolution de la pharmacologie et de la technologie fera évoluer la prise en charge du diabète. Les procédures administratives, les documents et les recommandations en rapport avec la présente politique seront mis à jour quand cela est nécessaire pour tenir compte de cette évolution.

4. Principes directeurs

La présente politique repose sur les principes directeurs suivants :

- 4.1 La politique se soucie avant tout de la sécurité et de la réussite des élèves et cherche à les aider à connaître le bien-être, afin qu'ils puissent connaître la réussite.
- 4.2 Les pratiques relatives à la prise en charge des élèves atteints d'un diabète en Nouvelle-Écosse ont été mises au point conformément aux recommandations de Diabète Canada.
- 4.3 Le plan médical sera mis au point et mis en œuvre en collaboration avec l'élève, l'équipe de planification pour l'élève et les professionnels de la santé qui offrent leur appui.

5. Champ d'application

Cette politique s'applique à l'ensemble des centres régionaux pour l'éducation (CRE), au Conseil scolaire acadien provincial (CSAP) et à l'ensemble des écoles publiques de la Nouvelle-Écosse.

6. Directives

Les directives décrites dans cette politique remplacent les directives des politiques existantes abordant les mêmes questions.

- 6.1 Il faut que tous les élèves ayant un diabète aient un plan médical à jour. Il faut que ce plan soit réexaminé tous les ans au minimum.
- 6.2 Il est possible de confier aux aide-enseignants les tâches médicales en rapport avec la prise en charge du diabète et notamment l'administration d'insuline pendant la journée. Les aide-enseignants chargés de ces tâches suivront une formation.
- 6.3 Il faut que tous les élèves chez qui on a diagnostiqué un diabète aient accès à du glucagon à administrer par voie nasale pendant la journée d'école. Les membres du personnel de l'école seront informés de l'endroit où se trouve ce produit.
- 6.4 Tous les membres du personnel travaillant dans une école où se trouvent des élèves ayant un diabète suivront tous les ans une séance d'initiation sur le diabète et la prise en charge du diabète.
- 6.5 Les tâches médicales spécifiques relatives au diabète ne seront effectuées que par des membres du personnel ayant suivi la formation appropriée.

7. Rôles et responsabilités

Rôles et responsabilités du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

- communiquer la politique et les procédures administratives et lignes directrices correspondantes aux CRE et au CSAP, ainsi qu'aux partenaires du secteur des soins de santé associés au processus
- veiller à ce que les membres du personnel des CRE et du CSAP comprennent bien leurs rôles et leurs responsabilités dans le cadre de cette politique

Rôles et responsabilités des centres régionaux pour l'éducation et du Conseil scolaire acadien provincial

- communiquer la politique et les procédures administratives et lignes directrices correspondantes aux administrateurs et aux membres du personnel des écoles
- veiller à la disponibilité des ressources et des fournitures pour la formation et notamment de l'EPI exigé pour respecter les directives de la présente politique

Rôles et responsabilités des infirmières du Partenariat pour la santé à l'école

- faciliter la mise au point, l'approbation et la mise en œuvre du plan médical, en concertation avec l'élève, ses parents/tuteurs, les professionnels de la santé et les membres concernés du personnel de l'école, selon ce qui est approprié

- assurer la liaison entre l'école, le centre du diabète / pédiatre / spécialiste des soins primaires et les parents/tuteurs quand il est nécessaire d'apporter des révisions au plan médical
- communiquer avec les membres du personnel de l'école qui s'occuperont des élèves atteints d'un diabète qui ont besoin d'insuline, coordonner leurs tâches et leur fournir la formation appropriée

Rôles et responsabilités des administrateurs scolaires (dans les écoles ayant des élèves chez qui on a diagnostiqué un diabète)

- maintenir en place un environnement scolaire bienveillant, positif et souple qui développe l'autonomie des élèves ayant un diabète, tout en veillant à ce qu'ils disposent d'un soutien et que l'on réponde à leurs besoins médicaux conformément à la politique sur l'éducation inclusive
- faciliter la mise au point d'un plan médical par l'équipe de planification pour l'élève quand on diagnostique pour la première fois un diabète chez l'élève ou que l'élève ayant un diabète est un nouvel élève dans l'école
- veiller à ce que tous les membres du personnel de l'école suivent la séance annuelle d'initiation au diabète et à la prise en charge du diabète, surveiller cette participation et la prendre en note
- veiller à ce que les aide-enseignants affectés aux tâches médicales suivent une formation spécifique, surveiller cette participation et la prendre en note
- aider les élèves à accéder aux outils technologiques de surveillance de la glycémie à tout moment et veiller au respect de la loi sur les renseignements médicaux personnels (*Personal Health Information Act*).

Rôles et responsabilités des administrateurs (dans toutes les écoles)

- veiller à ce que la réserve de glucagon de l'élève pour l'administration par voie nasale soit disponible et facile d'accès en cas d'urgence avec hypoglycémie aiguë et que les membres du personnel de l'école soient informés de l'endroit où elle se trouve
- encourager tous les membres du personnel, dans les écoles où aucun élève n'a un diagnostic de diabète, à suivre la séance annuelle d'initiation au diabète et à la prise en charge du diabète

Rôles et responsabilités des aide-enseignants (affectés à la prise en charge du diabète chez les élèves)

- participer à des activités spécifiques d'éducation et de formation avec l'infirmière du Partenariat pour la santé à l'école sur les tâches médicales liées à la prise en charge du diabète et notamment sur l'administration d'insuline
- aider les élèves à prendre en charge leur diabète et à effectuer les tâches médicales décrites dans leur plan médical

Rôles et responsabilité du personnel de l'école

- connaître le lieu où est rangée la réserve de glucagon de l'élève pour l'administration par voie nasale et savoir comment y avoir accès en cas d'urgence avec hypoglycémie aiguë
- participer, dans les écoles où aucun élève n'a un diagnostic de diabète, à la séance annuelle d'initiation au diabète et à la prise en charge du diabète

Rôles et responsabilités de l'élève atteint d'un diabète et de ses parents/tuteurs

- informer l'administrateur scolaire quand ils reçoivent un diagnostic de diabète ou en cas de changement exigeant une révision du plan médical de l'élève
- participer au travail d'élaboration du plan médical de l'élève avec l'équipe de planification pour l'élève
- veiller, dans le cadre du plan médical, à ce que l'élève dispose des ressources exigées pour prendre en charge son diabète quand il est à l'école

8. Contrôle

Le personnel du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance aura pour responsabilité de contrôler tous les ans l'application de la présente politique. La politique sera réexaminée tous les ans et il sera possible que, dans le cadre de ce réexamen, le personnel du MEDPE recommande des modifications, si nécessaire.

9. Documents de référence

DIABÈTE CANADA. *Guidelines for the Care of Students Living with Diabetes at School*, 2022.

Sur Internet : [https://www.diabetes.ca/DiabetesCanadaWebsite/media/Learn-About-Diabetes/Your%20Rights/Diabetes_Canada_KWDIS_Guidelines-\(ENG\).pdf](https://www.diabetes.ca/DiabetesCanadaWebsite/media/Learn-About-Diabetes/Your%20Rights/Diabetes_Canada_KWDIS_Guidelines-(ENG).pdf)

NOUVELLE-ÉCOSSE. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE. *Politique sur l'éducation inclusive*, Halifax (N.-É.), Province de la Nouvelle-Écosse, 2019. Sur Internet : <https://www.ednet.ns.ca/docs/inclusiveeducationpolicyfr.pdf>

— *Guidelines for the Administration of Medication*, Halifax (N.-É.), Province de la Nouvelle-Écosse, 2022a. [add link when available]

— *Managing Diabetes in Schools: Administrative Procedures*. Halifax (N.-É.), Province de la Nouvelle-Écosse, 2022b. [add link when available]

NOUVELLE-ÉCOSSE. *Personal Health Information Act*. SNS, c. 41, 2010. Sur Internet : https://nslegislature.ca/legc/bills/61st_2nd/3rd_read/b089.htm

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ. « Le diabète », 2022. Sur Internet : <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/diabetes>

SOCIÉTÉ CANADIENNE DE PÉDIATRIE. « Prise en charge du diabète de type 1 à l'école : recommandations de politiques et de pratiques : recommandations de politiques et de pratiques », document de principes, 2021. Sur Internet : <https://cps.ca/fr/documents/position/type-1-a-lecole>

— *Le diabète à l'école*, 2022. Sur Internet : <https://diabetealecole.ca>

10. Remerciements

Le MEDPE tient à remercier les nombreux partenaires parmi le grand public, dans l'éducation, dans le secteur de la santé et dans les collectivités locales partout dans la province qui ont donné leur avis sur la politique sur la prise en charge du diabète dans les écoles. Leurs suggestions et commentaires attentifs ont joué un rôle essentiel. Nous adressons des remerciements tout particuliers aux individus et organismes suivants :

- Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP)
- membres du personnel du Conseil scolaire acadien provincial et des centres régionaux pour l'éducation (CRE)
- membres du personnel du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
- ministère de la Santé et du Mieux-être
- Diabetes Care Program of Nova Scotia (DCPNS)
- centre Izaak Walton Killam (IWK)
- parents/tuteurs
- Nova Scotia College of Nursing
- Nova Scotia Government and General Employees Union (NSGEU)
- Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse
- syndicat des enseignants de la Nouvelle-Écosse (NSTU)
- pédiatres du centre IWK et de la RSNE
- directions des écoles et enseignants
- Association des administratrices et administrateurs des écoles publiques de la Nouvelle-Écosse (AAEPNE)
- infirmières du Partenariat pour la santé à l'école (PSE)
- Service Employees' International Union (SEIU)
- coordonnateurs des services aux élèves